

COMpte Rendu du CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 28 MARS 2014 à 20H30 en MAIRIE

Monsieur Henri SILLANS, Maire sortant, procède à l'installation du nouveau conseil Municipal.
Selon le vote du dimanche 23 mars, sont élus et appelés à siéger :

Liste « une dynamique particip'active pour La Frette » :13 sièges

Monique CHEVALLIER
Antoine DE CONCINI
Josette BERNAUDON
Denis FAYOLLE
Chantal ARNAUD
Benjamin TOSI
Hélène THONNEY-KIRCH
Michel MARMONIER
Catherine DECHENAUD
Denis PAILLET
Mireille AUDOUARD
Noël CARRIQUIRY
Florence GLEBIOSKA

Liste « La Frette : ensemble pour notre village » : 2 sièges

Dorian SILLANS (absent)
Murielle PEJOT

Monsieur Henri SILLANS invite ensuite Mme Chantal ARNAUD, doyenne de ce nouveau conseil municipal, à assurer la liaison morale entre l'ancien et le nouveau maire,
Madame ARNAUD remercie Madame Monique CHEVALLIER d'avoir choisi cette équipe pour cette « aventure » et procède à l'ouverture du vote pour l'élection du Maire.

Arrivée de Mr Dorian SILLANS à 20h50.

Une seule candidature pour cette fonction : **Mme Monique CHEVALLIER**, qui est élue :

13 voix pour
1 bulletin blanc
1 bulletin nul

Mme Le Maire effectue un discours de remerciements aux Frettoises et Frettois qui ont bien voulu accorder leur confiance à cette équipe. Mme Le Maire a une pensée pour Mr René BOYET qui a su l'amener à cette fonction et la soutenir, mesurant bien la responsabilité qui lui est confiée. Elle rappelle les grandes lignes du programme, avec un mandat placé sous le signe de l'ouverture, du respect, de l'honnêteté, et du travail d'équipe.

Mme le Maire rappelle que le conseil municipal détermine librement le nombre, représentant au maximum 30 % de l'effectif soit 4,5 ramené à l'entier inférieur, soit 4 postes. Elle propose une liste paritaire composée ainsi :

1^{er} adjointe : Mme Josette BERNAUDON
2^{ème} adjoint : Mr Antoine DE CONCINI
3^{ème} adjoint : Mr Denis FAYOLLE
4^{ème} adjointe : Mme Chantal ARNAUD

Liste élue à 13 voix pour et 2 bulletins nuls.

Mme Le Maire propose une réunion le **mardi 8 avril à 20h30**. L'ordre du jour sera communiqué sur les convocations.

La séance est levée à 21h30 et un vin d'honneur est offert par l'équipe élue aux participants à la séance.